



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 23 septembre 2021**

---

**Nombre de membres en**  
**exercice:** 15

**Séance du 23 septembre 2021**

**Présents :**

**Votants:**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée le seize septembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Didier COUDERC

**Sont présents:** Didier COUDERC, Régine PAILHAS, Jean-Luc ANTRAYGUE, Raymond CHAPTAL, Sandrine BRAY, Patrice DURAND, Sabine GERBAL, Dominique RICHARD, Adrien SAVAJOL, Geneviève TUFFERY, Valérie VAN OORTEGEM

**Représentés:** Désiré ROPERS par Régine PAILHAS, Jean-Christophe DEPOISIER par Jean-Luc ANTRAYGUE, Dominique AURIERES par Didier COUDERC

**Excusés:**

**Absents:** Delphine PAULUS

**Secrétaire de séance:** Régine PAILHAS

---

Ordre du jour :

- 1) Location d'un local professionnel - Ancien Atelier communal
- 2) Location d'un local professionnel (Multiple rural) - Risques et territoires
- 3) Convention d'utilisation d'un local professionnel au Branize (Multiple rural)
- 4) Plan de financement et demande de subvention auprès du Département pour le Pont du Bramont
- 5) Plan de financement et demande de subvention auprès du Département pour l'équipement (chaises) de la salle municipale du camping
- 6) Achat de véhicule

Demande d'ajout en début de séance (éléments arrivés tardivement) :

Adhésion au service de médecine de prévention

Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du village de Rouffiac

Demande de subvention exceptionnelle du Foyer Rural de Langlade

Questions diverses

- Location des salles communales
- Groupe scolaire
- Travaux
- ONF - coupe de bois au dessus de Rouffiac et Saint Bauzile

### **1) Location d'un local professionnel à M. Paul CARRET**

Le Maire rappelle que le local communal situé à Saint-Bauzile (AD 0090) précédemment loué à M. Idriss CARLIER pour son entreprise UNITED NOTHING est inoccupé depuis le 30 avril 2021.

M. Paul CARRET souhaite louer ce local afin d'installer son activité de tourneur - fraiseur.

M. Le Maire après avoir présenté le projet de M CARRET propose de lui louer aux mêmes conditions que la location précédente, à savoir un bail dérogatoire, pour 12 mois renouvelable, soit du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 pour un loyer de 151.35 € /mois.

La proposition est votée à l'unanimité.

### **2) Location local Risque & territoire - Multiple rural**

Le Maire rappelle que par délibération du 5 juillet 2018, la commune a donné en location à M. Olivier GINGEMBRE, le local communal situé au multiple rural à Rouffiac, afin d'installer son activité

d'études et conseils sur les risques majeurs le bail précaire est arrivé à échéance le 31 juillet 2021. M. Olivier GINGEMBRE souhaite continuer à louer ce local. Considérant que les conditions de location par M. Olivier GINGEMBRE ont été satisfaisantes, qu'il est à jour du paiement du loyer et des conditions fixées dans la convention d'occupation précaire, le Maire émet un avis favorable à la continuité de location. Il présente le projet de contrat de bail professionnel pour un loyer à 225.79€ HT/mois. Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité.

### 3) Convention d'occupation local professionnel

Une demande de Mr Axel MICHEL ostéopathe qui souhaite exercer son activité 2 jours/ semaine dans le local vacant (anciennement fleuriste).

Mr le Maire expose le projet de MR MICHEL, et propose la signature d'un contrat de mise à disposition de ce local professionnel à raison de 80 €/mois + charges locatives (électricité, eau, ordures). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### 4) Plan de financement et demande de subvention exceptionnelle auprès du Département - PONT DU BRAMONT

Monsieur le Maire rappelle les besoins de travaux pour le confortement du pont de Rouffiac permettant l'accès aux installations sportives et au camping de la commune.

En effet, une des piles qui soutient le tablier est endommagée et nécessite des travaux d'injection de béton et de reprise du pied de la pile.

Les travaux projetés s'élèvent à **15 285.00 € HT** soit 18 342.00€ TTC

M. Le Maire rappelle que la demande au titre de la DETR 2021 a été acceptée et propose d'effectuer une demande de subvention exceptionnelle de 3057€ auprès du Conseil départemental de la Lozère.

Organismes	HT
DETR (60 %)	9 171.00
Département (20%)	3057.00
Part communale (20 %)	3057.00
Total	15 285.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le plan de financement ci-dessus et autorise M. Le Maire à signer tout document s'y afférant et à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Conseil départemental.

### 5) Plan de financement et demande de subvention pour l'équipement (chaises) de la salle communale du camping

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de remplacer les chaises de la salle municipale du camping de Rouffiac

Le devis retenu fait état d'un coût total de **3 228 € HT**.

Il présente le plan de financement ci-dessous :

	TOTAL du projet	3 228.00 €
Conseil Départemental	80 %	2 582.40 €
Part communale	20 %	645.60 €

L'assemblée délibérante, adopte ce plan à l'unanimité, les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 de la commune, et autorisation est donnée à M. Le Maire à signer tout document s'y afférant et à solliciter une subvention exceptionnelle au Conseil Départemental.

#### **6) Achat de véhicule**

M. Le Maire informe l'assemblée que le projet de changement de véhicule avance, il est prévu de lancer un appel d'offre pour un camion poly-benne avec bras de levage avec une benne acier et une benne alu avec rehausse. Un financement DETR à hauteur de 60% est déjà arrêté.

#### **7) Adhésion au service de médecine de prévention - CDG48**

La collectivité locale a obligation de disposer d'un service de médecine préventive.

Plusieurs choix : créer son propre service, adhérer aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, ou bien à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion ;

Après l'exposé de ces obligations par M. Le Maire, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de conventionner avec le Centre de Gestion, de la Fonction Publique Territoriale, pour le suivi médical professionnel et préventif des agents de la commune. Il prend acte de la contribution financière, modulable par année, en fonction de l'effectif déclaré au Centre de Gestion à chaque début d'exercice et précisée dans la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive.

#### **8) Convention de mandat avec la communauté de commune Cœur de Lozère**

Dans le cadre des travaux pour la reprise des réseaux secs et humides ainsi que l'aménagement du village de Rouffiac sur la commune de Saint-Bauzile, la reprise des réseaux humides est de compétence intercommunale.

Afin de faciliter la coordination des travaux communaux et intercommunaux, il est souhaitable que la commune de Saint-Bauzile assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération.

A la suite des débats, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- DE SOLLICITER auprès de la communauté de communes "Cœur de Lozère" la maîtrise d'ouvrage des travaux de reprise des réseaux dans le cadre de l'aménagement du village de Rouffiac. Le montant ainsi que les modalités définitives de la programmation de la participation financière de la Communauté de communes seront arrêtés après chiffrage de la prestation correspondante en utilisant les prix du marché public passé pour la commande. La TVA relative aux prestations financées directement par la communauté de communes fera l'objet d'une prise en charge par elle sur la base de la facturation établie par la commune de SAINT-BAUZILE faisant apparaître les montants TTC et HT.
- DE SOLLICITER la prise en charge des dépenses par la Communauté de communes "Cœur de Lozère" à concurrence du montant payé par la commune de Saint-Bauzile pour sa prise en charge
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer avec le Président de la Communauté de communes "Cœur de Lozère" la convention de maîtrise d'ouvrage et la convention financière qui en découleront.

#### **9) Demande de subvention exceptionnelle du Foyer Rural de Langlade**

Pour ses activités du centre de loisirs le foyer Rural de Langlade est amené à se doter d'un bus.

A savoir qu'un grand nombre d'enfants de la commune bénéficient de leur service tant les mercredis que durant les vacances scolaires

Aussi nous avons été sollicité pour une aide exceptionnelle au fonctionnement des petits malins. Après explications et débats, il a été voté à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 500€

#### **10) Avenant au tarif 2021-2022 location salle à la journée**

Il est occasionnellement demandé par des professionnels la location de la salle du camping à la journée (8h30 - 18h00) et nous n'avons pas établi de tarif pour cette prestation.

Il a été voté un prix de 50€ la journée à 13 voix pour 1 voix contre.

#### **Questions diverses :**

- ONF : lecture de la réponse de Mme La Préfète, qui prend en compte une partie des risques encourus par les habitants mais ne prend pas en compte les risques postérieurs aux travaux de coupe. Donc une nouvelle missive va être adressée afin de l'alerter à nouveau espérant que nous serons entendus.

- GROUPE SCOLAIRE :

59 enfants inscrits à cette rentrée.

Une nouvelle organisation de travail a été mise en place suite au départ à la retraite de Chantal TANCREDI ; chacun trouve ses marques.

SAISON TOURISTIQUE : bilan positif (détails lors du prochain CM)

- TRAVAUX :

Espaces verts (herbe, débroussaillage...) tous les villages et les 2 cimetières

Nettoyage camping (barbecues...) et réfection du portillon et rampe sur l'accès piéton du camping

Nettoyage rues, trottoirs, aires de jeux des villages

Réfection chemin de Chaumazelle

Groupe scolaire : nettoyage des cours, taille tilleul, pose prise de courant, pose de rideaux, peinture passage piétons devant le groupe scolaire

Réfection de certains ranges containers en bois abimés.

Info : extinction de l'éclairage public le 09 octobre 2021 à la demande de la commune de Brenoux qui organise une sortie dans le cadre du jour de la nuit le samedi 9 octobre 2021 pour observer les étoiles

Le Maire  
Didier COUDERC